

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU LOIRET  
VILLE DE MARDIÉ

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MARS 2026**

**Nombre de membres :**

En exercice : 23  
Présents : 23  
Votants : 23

**Affiché et publié le :**

23 mars 2026

Délibération n°2026-006 examinée le 20/03/2026 – Élections du Maire– Approuvée à l’unanimité dont 5 abstentions

Délibération n°2026-007 examinée le 20/03/2026 – Création des postes d’adjoints – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°2026-008 examinée le 20/03/2026 – Élection des adjoints – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°2026-009 examinée le 20/03/2026 – Création d’un poste de conseiller délégué à la sécurité – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°2026-0010 examinée le 20/03/2026 – Fixation de l’enveloppe globale des indemnités de fonction et répartition entre les élus – Approuvée à l’unanimité dont 5 abstentions

Délibération n°2026-011 examinée le 20/03/2026 – Commissions municipales – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°2026-012 examinée le 20/03/2026 - Délégations du Conseil municipal au Maire – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°2026-013 examinée le 20/03/2026 – Fixation du nombre d’administrateurs du Conseil d’administration du Centre Communal d’Action Sociale – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°2026-014 examinée le 20/03/2026 – Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d’administration – Approuvée à l’unanimité

  
Le Maire,  
**Cécile CAILLETEAU-CRUCY**  
45 (Loiret)

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations (excepté les délibérations n°2026-005) pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :  
- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité  
- date de sa publication et/ou de sa notification  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>